

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1179

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'Office des Sports de Lyon dans le cadre d'un échange de jeunes sportifs au titre du jumelage des villes de Lyon et de Francfort- Signature d'une convention d'application n° 8 à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association

Direction des Sports

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 9 JUILLET 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUILLET 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1179 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 10 000 EUROS A L'OFFICE DES SPORTS DE LYON DANS LE CADRE D'UN ECHANGE DE JEUNES SPORTIFS AU TITRE DU JUMELAGE DES VILLES DE LYON ET DE FRANCFORT- SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION N° 8 A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC CETTE ASSOCIATION (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis janvier 2008, l'Office des Sports de Francfort (Sportjugend Frankfurt) et l'Office des Sports de Lyon (O.S.L. sis 419 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>e</sup>) œuvrent ensemble pour organiser un échange de jeunes sportifs dans le cadre du jumelage de ces deux villes.

Le premier échange a eu lieu à Francfort en juillet 2009.

C'est la septième année qu'a lieu cet échange de jeunes sportifs entre les clubs de Francfort et les clubs de Lyon. Cette année, plus de 200 jeunes Lyonnais issus de seize clubs seront accueillis à Francfort, du 4 juillet 2015 au 10 juillet 2015. Comme les années précédentes, la Sportjugend Frankfurt et l'Office des Sports de Lyon assurent la coordination des échanges et l'organisation des programmes communs ; ils accompagnent les clubs dans leurs démarches administratives.

Participants : plus de 200 jeunes Lyonnais (de 12 à 17 ans) issus de dix-sept associations sportives de Lyon (ALCR tennis de table, AS Bellecour Perrache, Aqua Synchro Lyon, ALMR Basket-Ball, ASUL Basket-ball, ASUL Lyon 8<sup>e</sup>, Comité d'Escrime du Rhône, Lyon Croix-Rousse Football, FCL HC HC, Hip Hop Lyon, Judo Club de Gerland, Lyon Olympique Echecs, Lyon Handball, Lyon GR, ASUL Lyon Volley-Bal 1, Lyon Sport Métropole Tir Sportif, Les Panthères de Lyon).

Encadrement : plus de 60 bénévoles et entraîneurs de clubs.

Soit au total plus de 500 participants.

Transport : 4 autocars disponibles sur toute la durée de l'échange : minibus, véhicules privés et transports en commun.

Hébergement : en familles d'accueil pour les jeunes et pour la plupart des encadrants, hôtel pour les chauffeurs de bus.

Programme d'activités :

Propre à chaque club et son partenaire (activités sportives, culturelles, animation linguistique, etc.). Des programmes interclubs sont systématiquement proposés.

Activités communes :

L'Office des Sports de Lyon et la Sportjugend Francfort organisent des activités communes à tous les participants afin de favoriser aussi les échanges entre les clubs :

- journée commune le 8 juillet 2015 : elle réunira l'ensemble des participants pour une journée d'activités sportives et se déroulera dans un centre nautique multi-activités. Certaines activités seront directement proposées par les clubs.

- soirée de l'encadrement le 7 juillet 2015 : l'ensemble de l'encadrement se retrouvera au siège du club de handball pour une soirée conviviale durant laquelle des animations sportives seront programmées.

- réception à la Mairie de Francfort le 7 juillet 2015 en présence d'élus des deux villes, du Consul Général, des Présidents de la Sportjugend Frankfurt et de l'Office des Sports de Lyon avec l'ensemble des participants.

Communication :

T-shirt de l'échange, vidéo professionnelle, site internet, facebook de l'échange, calendriers, communiqués de presse, télévision régionale allemande, Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, Fondation Robert Bosch, projet soutenu activement par les deux consulats.

Le budget prévisionnel de ce rassemblement s'élève à 86 500 €.

L'Office des Sports de Lyon a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 12 000 € dans le cadre de la délégation « Sport ».

En 2014, l'Office des Sports de Lyon a perçu une subvention de 10 000 € de la part de la Ville de Lyon.

Je vous propose de lui accorder une aide financière municipale de 10 000 €.

Vu ladite convention d'application n° 8 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

**DELIBERE**

1 – Une subvention de fonctionnement de 10 000 € est allouée à l'Office des Sports de Lyon, dans le cadre d'un échange de jeunes sportifs, au titre du jumelage des villes de Lyon et de Francfort.

2 – La convention d'application n° 8 à la convention cadre de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Office des Sports de Lyon, est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 415, programme SPANIMAT, opération SPAMANI, après transfert de 6 000 € du programme LOCAUX RI, opération ACTEURS.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT